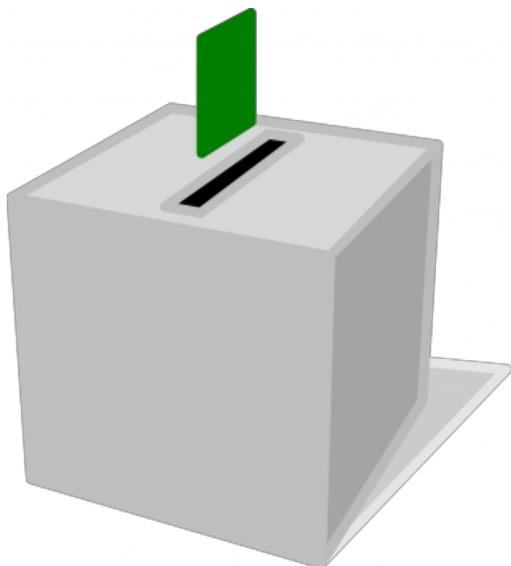


# Le Répertoire Electoral Unique : accédez à vos informations



Le **Répertoire Electoral Unique** (REU) a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales.

Il permet la mise à jour en continu des listes électorales à l'initiative, soit des communes qui procèdent aux inscriptions et radiations des électeurs, soit de l'Insee sur la base des informations transmises par différentes administrations.

Depuis le **lundi 11 mars 2019**, chaque électeur peut accéder à ce service sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Vous pouvez ainsi vous renseigner sur votre commune d'inscription et le bureau de vote auquel vous êtes rattaché.

Si l'application ne vous retrouve pas, vous serez invité à contacter votre commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

## Pour rappel

Depuis le 1er janvier 2019, l'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer jusqu'à six semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au dernier jour ouvrable de l'année civile précédant une élection.

Pour plus d'informations, [cliquez-ici](#)

Infos pratiques

Service élections : 01 34 46 72 00

Liens utiles

[Consultez le Répertoire Electoral Unique](#)

[Inscription en ligne sur les listes électorales](#)